

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

4

Décret n° 99 - 13 du 20 FEV. 1999
portant nomination d'un chargé de missions au cabinet du
Président de la République

Le Président de la République

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu le décret n° 82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n° 92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs;

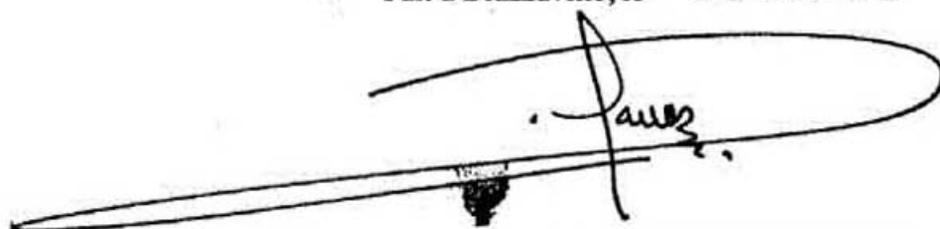
DECRETE :

Article premier.- M. *N'KAYA Jean Pierre* est nommé chargé de missions au cabinet du Président de la République.

Article 2.- M. *N'KAYA Jean Pierre* percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3.- Le présent décret sera inséré au Journal Officiel ./-

Fait à Brazzaville, le 20 FEV. 1999



Général d'Armée Denis SASSOU-NGUESSO.-